



FRAKTION

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Entrée le :

18 SEP. 2017

3304

Monsieur Mars di Bartolomeo  
Président de la Chambre  
des Députés

Luxembourg, le 18 septembre 2017

Monsieur le Président,

Par la présente, nous avons l'honneur de vous informer que conformément à l'article 80 du Règlement de la Chambre des Députés, nous souhaiterons poser une question parlementaire à Monsieur le Ministre du Développement durable et des Infrastructures et à Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse au sujet du transport scolaire pour la rentrée 2017-2018.

La rentrée pour tous les nouveaux élèves des classes de 7e avait lieu aujourd'hui. Il nous revient dans ce contexte que certains élèves des classes de 7e n'ont pas pu rejoindre leur nouveau lycée en l'absence de transport scolaire. Selon nos informations, aucun transport scolaire direct général n'a été programmé de et vers les lycées à Luxembourg-Ville, à Grevenmacher, à Mamer, à Mersch, à Redange, à Wiltz et à Junglinster pour le lundi 18 septembre 2017. La desserte de tous les établissements scolaires secondaires et secondaires techniques ne sera assurée qu'à partir du 19 septembre 2017.

Dans ce contexte, nous aimerions poser les questions suivantes à Monsieur le Ministre du Développement durable et des Infrastructures et à Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse

- Messieurs les Ministres peuvent-ils nous confirmer ces informations ?
- Pour quelles raisons aucun transport scolaire direct n'a été programmé de et vers les lycées susmentionnés pour le 18 septembre 2017 ?
- Les parents des élèves des classes de 7e ont-ils été avertis par le ministère respectivement par les lycées de l'organisation spécifique des transports scolaires pour le premier jour de la rentrée ?

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre parfaite considération.

Diane Adehm

Gilles Roth

Députés

**Réponse commune de Monsieur François Bausch, Ministre du Développement durable et des Infrastructures et de Monsieur Claude Meisch, Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse à la question parlementaire n° 3304 du 18 septembre 2017 par les Députés Madame Diane Aehm et Monsieur Gilles Roth**

Les honorables députés s'enquière au sujet du transport scolaires des élèves des classes de 7<sup>e</sup> le 18 septembre dernier.

L'information concernant l'organisation des transports scolaires pour la rentrée scolaire 2017 a été communiquée comme suit :

*« Sur décision du Ministère du Développement durable et des Infrastructures – Département des Transports, la reprise des transports scolaires est fixée au :*

- *Vendredi 15 septembre 2017, pour les établissements scolaires du cycle fondamental.*
- *Mardi 19 septembre 2017, pour les établissements scolaires secondaires ».*

(Extrait de l' « Avis - Autobus N°44 du 28.08.2017 » adressé aux entreprises de transport)

Cependant, une organisation spécifique des transports scolaires pour les premiers jours de la rentrée scolaire a été mise en place et prévoyait des courses adaptées de et vers les lycées à Luxembourg, à Grevenmacher, à Mamer, à Mersch, à Rédange, à Wiltz et à Junglinster. Ces courses spécifiques ont été prévues aussi bien pour le vendredi 15 septembre que pour le lundi 18 septembre 2017. Un relevé détaillé, reprenant l'organisation spécifique des transports scolaires pour les premiers jours de la rentrée scolaire, se trouvait en ligne sur le site du Ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse depuis le 20 juillet 2017. La procédure de l'élaboration du tableau des courses spécifiques a été mise au point en étroite collaboration entre le Département des transports et le Ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse, voire les écoles européennes.

Il faut préciser que cette organisation est tout à fait similaire à celle des rentrées précédentes ; en effet, pour la rentrée des classes des élèves de 7<sup>e</sup>, les transports scolaires ne sont généralement pas assurés à l'exception des courses spécifiques indiquées ci-dessus. Les moyens de transports publics réguliers existants permettent à suffisance de se déplacer vers la plupart des campus ou établissements.

Il s'avère possible que l'une ou l'autre course n'ait pas fonctionné correctement. Si tel était le cas, les causes seraient à trouver auprès d'une faille dans la chaîne de la communication. L'« Avis-Autobus N°44 du 28.08.2017 » prouve en tout cas que l'information concernant les courses spécifiques à exécuter a bien été transmise aux transporteurs. En ce qui concerne particulièrement le « Lënster Lycée », un malentendu concernant la libération exceptionnelle des classes vers 13:00 heures a entraîné des problèmes de retours vers le domicile.

Les lycées organisent la rentrée scolaire des classes de 7<sup>e</sup> en complète autonomie, le Ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse n'intervient pas dans les programmes spécifiques prévus pour le premier jour de classe. Dès lors, l'accueil réservé aux jeunes lycéens peut différer considérablement d'un lycée à l'autre. Chaque lycée a recours à une formule spécifique d'encadrement quant à cette première journée de classe. La durée des programmes peut également varier suivant l'envergure de l'accueil que le lycée désire réserver aux jeunes. Il n'existe pas de procédure-type concernant l'organisation de la rentrée des classes de 7<sup>e</sup>. Les lycées organisent l'accueil selon leur profil, leur offre scolaire et, le cas échéant, leurs projets en cours. En règle générale, les parents en sont informés par la direction de chaque lycée par voie postale.

Par conséquent, l'organisation individuelle place d'un transport scolaire spécifique lors du premier jour de classe des élèves de 7<sup>e</sup> s'avère difficilement réalisable d'autant plus que la masse critique d'élèves nécessaire à l'organisation d'un transport scolaire généralisé ne peut guère être atteinte.